(Séance du 28 septembre 2010)

(10_INT_423) Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Le nouveau parking de Vennes va-t-il contraindre des centaines de personnes à payer un tarif exorbitant ?

Développement

M. Pierre-Yves Rapaz : — Depuis le dépôt de mon interpellation, le journal *24 heures* a cité quelques prix pour l'utilisation de ce parking. La première des quatre questions de mon interpellation n'est en tout cas plus d'actualité puisque la réponse est claire : le parking est ouvert. J'ai pu le fréquenter mardi passé et ce matin également.
Les autres questions restent d'actualité. Il faudrait avoir quelques précisions. En effet, les utilisateurs, qui étaient nombreux sur le parking extérieur lorsqu'il était provisoire, semblent avoir été mal informés ou pas informés du fait que ce parking allait être fermé et du coût du nouveau parking, à savoir 25 francs pour la journée, 15 francs en prenant le m2 pour une personne, 18 francs pour deux personnes et 22 francs pour trois personnes. Je trouve que c'est une bonne chose pour encourager le covoiturage. Mais il est fort compliqué pour une personne qui utiliserait ce parking occasionnellement de comprendre le fonctionnement de la machine, sans compter que l'on risque, une fois sur deux, d'oublier son ticket puisque tous les tickets ne sortent pas au même endroit. Actuellement, le personnel qui est sur place est fort compétent pour vous expliquer le fonctionnement, mais je doute qu'il y restera longtemps. Il serait intéressant d'améliorer certaines choses.
J'aimerais poser une question supplémentaire au Conseil d'Etat, qui concerne plus spécialement les députés de la Broye et de l'Est lausannois : quelles pourraient être les conditions d'utilisation de ce parking pour ces députés ? Nous éviterions ainsi de surcharger le centre de Lausanne avec nos véhicules puisque, en quinze minutes, nous pouvons être au centre-ville.
L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

TEXTE PROVISOIRE